

REUNION DU BUREAU DU 9 OCTOBRE 2015

DELIBERATION N°B15/151

Avenant n°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière la commune de Marsaz, la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et l'EPORA

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et notamment son Article 12,
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R*321-6
- VU la délibération n°15-060 du Conseil d'Administration du 29 mai 2015 relative à la délégation de pouvoir accordée au Bureau
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'études et de veille foncière approuvée par délibération N°14/125 du Conseil d'Administration du 4 décembre 2014 et signée le 21 janvier 2015, puis l'avenant N°1 approuvé par délibération N°15/078 du Conseil d'Administration du 29 mai 2015 et signé le 10 juillet 2015, entre la commune de Marsaz, la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°2 à la Convention d'Etudes et de Veille Foncière entre la commune de Marsaz, la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et l'EPORA.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Jean GUILLET

14 OCT. 2015

Pour le Préfet

de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Georges ZIEGLER